

Rapport concernant l'installation domestique en basse et très basse tension (livre 1 KB 08/09/2019)

× L'installation n'est pas conforme au Livre 1 / Livre 3 de l'Arrêté Royal du 08/09/2019.

Informations

Nom et prénom propriétaire	: Meert Philippe	Adresse propriétaire	: Meeuwenlaan 112, 1800 Vilvoorde
Client	: BALIGARTH	Date d'inspection	: 02-03-2026
Installateur	: BALIGARTH	BTW installateur	: /
Gestionnaire de réseau de distribution	: Fluvius Halle-Vilvoorde	Agent visiteur	: CN
Lieu d'inspection	: Meeuwenlaan 112 1800 Vilvoorde		

Identification de l'installation

Type de local	: Wooneenheid - Huis	Numéro de compteur	: 1SAG3100064229
EAN	: Pas disponible	Tension nom. (V)	: 3x230 V
Courant max (A)	: 20 A/kVA	Nature du courant	: AC
Type interrupteur général	: Vermogenschakelaar		
Type de système de mise à la terre	: TT		
Câble d'alimentation (tableau) principal	: Type: EXVB - Section L: 10 mm ² - N: 10 mm ² - PE: / mm ²		
Source d'alimentation	: Openbare distributienet		
Unité de production LS décentralisée	: Afwezig		

Données du contrôle effectué

Rapport existant présent	Non
Type de visite	Controlebezoek (Hfst 6.5), Bestaande (6.5.)
Date d'exécution* *selon les informations obtenues	Du 01.10.1981 au 01.06.2020
Dispositions dérogatoires	Appliqué - Inst. domest. ancien AREI (8.2.2.)
Installations et/ou locaux spéciaux	Geen

Schémas, plans et documents

Schémas unifilaires N°: / Date: 2026-03-03	: Présent - Conformité: Non conforme
Plan de situation N°: / Date: 2026-03-03	: Présent - Conformité: Non conforme
Objet du contrôle effectué	: voir tableau(x) liste
Nombre de tableaux de distribution	: 1
Nombre de circuits (finaux)	: 13
N° circuits de réserve	: /
Liste des voies d'évacuation et des locaux difficiles à évacuer	: Non applicable
Plan des installations de sécurité et/ou installations critiques	: Non applicable
Liste de installations de sécurité et/ou installations critiques	: Non applicable

Contrôles, essais et mesures

Dispositifs à courant différentiel (DSI)	: Présent
Continuité des conducteurs de protection	: Non conforme
Continuité des liaisons équipotentiels	: Équipotentielle principale : Non conforme - Liaison équipotentielle supplémentaire : Non conforme
Protection contact indirect	: Insuffisant
Matériel fixe (installé)	: Conforme
Contrôle visuel du matériel fixe ou fixé	: Non conforme
Contrôle visuel du matériel mobile	: Conforme
Matériel électrique pour influences externes	: Conforme
Protection contre le contact direct	: Voldoende
Protections en conformité avec la section des conducteurs, appareils et matériel	: Conforme
Protections contre les surintensités	: Conforme
Protection contre les effets thermiques	: Conforme
Type d'électrode de terre	: Aardingsstaven

Mesures

Appareil de mesure dont l'agent-visiteur est titulaire

Résistance de dispersion i.o.m. DSI	: Conforme - 23.7 Ohm
Niveau d'isolation général	: Conforme - 9,1 MOhm

La mesure d'isolement n'a pas été effectuée sur les installations de mesure et de régulation, les installations ZLS et les circuits DC des installations photovoltaïques.

Conclusion

L'installation (qui faisait partie de notre contrôle) n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'Arrêté Royal du 08/09/2019. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions doivent être exécutés sans délai et toutes les mesures doivent être prises pour que l'installation en infraction, si elle reste en service, ne présente aucun danger pour les personnes ou les biens.

L'installation doit être inspectée voor 02-03-2027 door onze diensten

Conseils pour les installations domestiques

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu de

- a) conserver le rapport de la visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) mentionner dans le dossier toute modification apportée à l'installation électrique ;
- c) informer immédiatement l'agent du Service Public Fédéral chargé de la surveillance qui a l'Énergie dans ses compétences de tout accident survenu à des personnes et directement ou indirectement dû à la présence d'électricité ;
- d) l'obligation, lorsqu'il y a des infractions constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme reconnu pour vérifier si, après l'expiration d'un délai d'un an, les infractions ont disparu. Si, lors de cette deuxième visite, il est constaté qu'il reste encore des infractions, l'organisme reconnu doit envoyer une copie du rapport de la visite de contrôle à la Direction Générale de l'Énergie qui est chargée de la supervision de haut niveau des installations électriques domestiques.



L'agent-visiteur

Infractions et/ou observations et/ou notes

Infractions

- Le schéma unifilaire n'est pas présent. (B1:3.1.2.1.a)
- Le plan de situation n'est pas présent. (B1: 3.1.2.3.a)
- Les liaisons équipotentielle principales sont absentes, incomplètes ou leur section est insuffisante. (B1: 5.4.4.1)
- Les liaisons équipotentielles supplémentaires sont absentes, incomplètes ou de section insuffisante. (B1: 4.2.3.2.)
- Les prises sans contact de terre dans les anciennes parties existantes (< avant octobre 1981) ne sont pas protégées par un dispositif différentiel général ou supplémentaire d'au maximum 30 mA. (B1:8.2.1.)
- Les circuits alimentant les lave-linge, sèche-linge et lave-vaisselle ne sont pas protégés par un dispositif différentiel supplémentaire à haute ou très haute sensibilité (<= 30 mA). (B1: 4.2.4.3. b)
- La ou les prises équipées d'une broche de terre ne sont pas raccordées au conducteur de protection (la terre latérale est interdite). (B1:5.3.5.2.b)
- Les appareils de classe I (appareils nécessitant une mise à la terre) ne sont pas raccordés à des prises avec mise à la terre. (B1:5.4.3.6)
- Le matériel utilisé n'est pas approprié à son application. (B1:5.1.1.1-1.4.2.1)

Observations

- Selon les informations reçues, l'installation (ou une partie ervan) date d'avant le 1/10/1981. Les dispositions dérogatoires de la section 8.2.1 ont été appliquées.
- Selon les informations reçues, l'installation (ou une partie ervan) date d'après le 1/10/1981 et avant le 01/06/2020. Les dispositions dérogatoires de la section 8.2.2 ont été appliquées.

Notes

- Ce rapport peut également être utilisé pour la vente de l'unité (d'habitation).

Prises sans terre : Hall / Salon /Cuisine/ taque/ SAM/ Chambres

Liste DSI

Ith (A)	40	I²t	22,5kA ² s -3000A
IΔn (mA)	300	Type	A
Général ou Complémentaire	Général <=300mA	Scellé ?	JA
Bouton test	OK	Contrôle boucle de défaut et connexion	OK

Liste DSI

Ith (A)	40	I²t	22,5kA ² s -3000A
IΔn (mA)	30	Type	A
Général ou Complémentaire	Complémentaire <=30mA	Max 8 circuits terminaux ?	NVT
Bouton test	OK	Contrôle boucle de défaut et connexion	OK

Liste des tableaux de distribution

N°/Localisation tableau	Garage								
Protection	Quantité	N°	# pôles	In (A)	Type	Section (mm ²)	Icu (kA)	Classe de limitation d'énergie 3 ?	Pouvoir de coupure suffisant ?
	1	/	2	10	C	1.5	3	JA	JA

Foto's-1

RI



RA



Foto's-2

